

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 septembre 2020

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal :	11	
- en exercice :	11	
- qui ont pris part à la séance :	09	
- votants	11 (dont 2 pouvoirs)	
Date de convocation :	10/09/2020	Date d'affichage : 10/09/2020

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le quatorze septembre deux mil vingt à 20 h 15

Présents : Mmes ARSAC Pascale – ASTIER Marielle – PERRIN Marie-Josèphe – RENARD Brigitte
Mrs BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien – COEUILLET Christophe – DI BENEDETTO Vincent –

Absents excusés Mr ALINS Franck – pouvoir donné à Mr COEUILLET Christophe
Mr VERNERET Jacques – pouvoir donné à Mme ARSAC Pascale

Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

Objet : Aide financière pour la rénovation du chauffage du bâtiment MAIRIE/ECOLE.
(Remplacement d'une chaudière à gaz de 1997 par une pompe à chaleur Air/eau)

En vertu de l'article L2224-31 du CGCT qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), le SDED a adopté, en Comité syndical du 9 juin 2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres.

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce soutien, la commune adhère jusqu'au 31 décembre 2020 au service de Conseil en Energie du SDED.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décide :

- **d'autoriser le Maire** à solliciter auprès du SDED une aide technique et financière au titre de la rénovation du chauffage du bâtiment Mairie/Ecole pour un montant total de 11 086 € HT.
- **de céder au SDED** les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.

Et ont les membres présents signés au registre
AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.


Le Maire,
Jean-Bernard CHARPENEL

